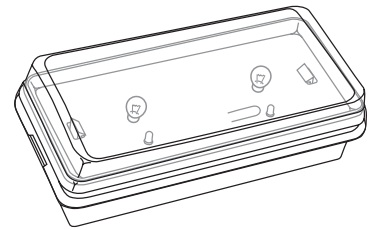


PRIMO+ 60



1- PRESENTATION

B.A.E.S d'évacuation à incandescence version Standard.
Cet appareil homologué NF AEAS est conforme aux normes :

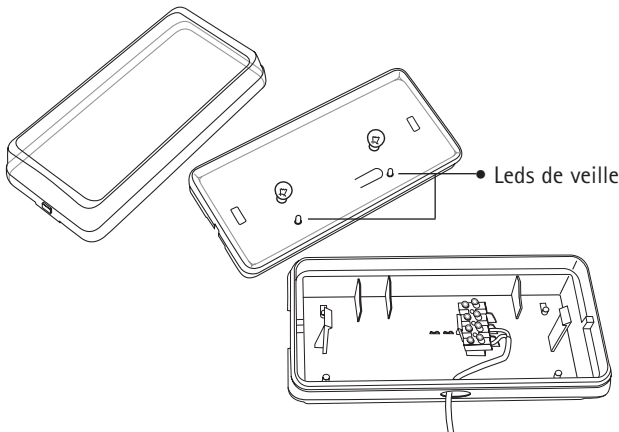
- NF EN 60598-2-22
- NFC 71800



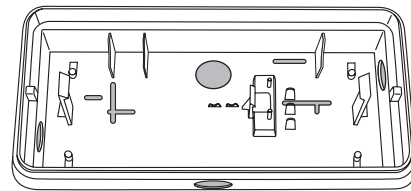
Technologie	Désignation	Référence	Licence
Standard	PRIMO+ 60	225 220	T07009

Les certificats d'homologation sont disponibles sur notre site internet www.kaufel.fr ou sur demande auprès du service commercial.

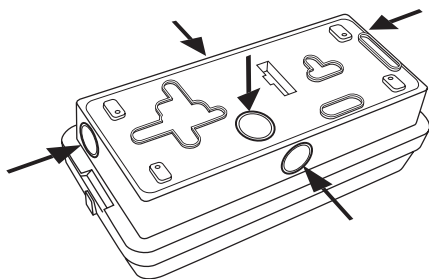
2- INSTALLATION ET RACCORDEMENT



L'appareil est composé d'une patère de fixation, d'un boîtier électronique ainsi que d'une vasque.

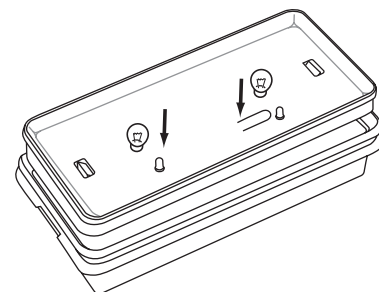


- A** Le fond de boîtier du PRIMO+ 60 est percé de plusieurs empreintes permettant de réutiliser la fixation de la majorité des blocs existant sur le marché.
- Dans le cas d'une nouvelle installation, tracer l'endroit du perçage en se servant du fond de boîtier comme gabarit. Laisser un espace d'au moins 10mm entre les bords du boîtier et le plafond.

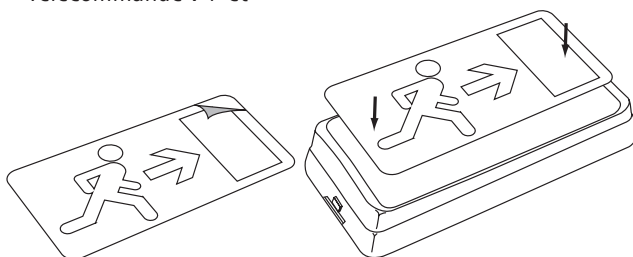


- B** La patère de fixation présente plusieurs entrées défonçables pour tubes ou câbles.
Une fois le boîtier fixé au mur, procéder au raccordement de l'alimentation secteur et la télécommande suivant les indications gravées sur la patère.

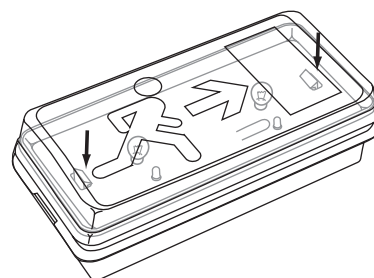
- Secteur : ~
- Télécommande : + et -



- C** Placer le réflecteur en face des pattes de fixation et embrocher l'appareil dans le boîtier.



- D** Décoller la partie qui protège la face autocollante de l'étiquette. Coller celle-ci à 5mm du haut de la vasque, en la centrant latéralement.



- E** Clipser ensuite la vasque sur le boîtier.

3- MISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION

- Mettre sous tension l'installation sans aucune interruption pendant 24 heures (bloc opérationnel après cette durée de charge, batterie livrée déchargée).
- Vérifier si les LEDs de veille sont allumées.
- En cas d'inversion du raccordement entre l'alimentation et la télécommande le bloc ne subit aucun dommage. Dans ce cas, vérifier le raccordement.



Après 24 h :

- Couper l'alimentation secteur, le bloc passe à l'état de fonctionnement (les lampes incandescentes s'allument, les LEDs de veille sont éteintes).
 - Lancer un ordre d' « extinction » à l'aide du boîtier de télécommande : le bloc passe au repos (toutes les lampes sont éteintes).
 - Lancer un ordre d' « allumage » à l'aide du boîtier de télécommande : le bloc passe à l'état de fonctionnement (les lampes incandescentes s'allument).
- Rétablir l'alimentation secteur du bloc. Il revient à l'état de veille (LEDs de veille sont allumées).

4- MAINTENANCE

BLOC A TECHNOLOGIE STANDARD

L'article EC14 du règlement de sécurité impose une vérification périodique des installations d'éclairage de sécurité par l'exploitant. Une maintenance annuelle doit être réalisée par une personne qualifiée et toutes anomalies doivent être corrigées rapidement (NFC 71-830). De plus, elles doivent être consignées dans un registre de sécurité. La batterie doit être remplacée lorsque l'appareil n'est plus en mesure d'assurer une heure d'éclairage en fonctionnement de secours.

PIECES DE RECHANGE

Désignation	Descriptif	Référence
Lampe secours	Ampoule 4.8V 0.5A 2.7W ES culot BA9S	711 201
Batterie	4,8v 1,7AH	758 406

5- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Bloc autonome d'éclairage d'évacuation.
- Tension nominale d'alimentation : 230v 50Hz
- Autonomie assignée : 1 heure
- Flux assigné : 45 lm
- Température ambiante Ta : 25°C
- Indice de protection : IP 42 / IK07

6- GARANTIE

Cet appareil est garanti 2 ans contre tout vice de fabrication, pièces et main d'œuvre comprises, excepté les lampes, lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales d'installation et d'utilisation. La batterie est garantie 2 ans.

7- ENVIRONNEMENT



Les accumulateurs qui équipent cet appareil contiennent du Cadmium et peuvent selon le décret N°99-374 du 12 mai 1999, être nocifs pour l'environnement.

Nos produits (pour ceux qui entrent dans le champ d'application du décret N°2005-829) sont conformes à la directive ROHS 2002/95/CE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les EEE depuis le 01 juillet 2006. Nous rappelons que l'éco-contribution ne concerne pas les produits professionnels que nous commercialisons. Néanmoins, s'ils intègrent une lampe visée par la catégorie 5 de la directive (matériel d'éclairage), ils se verront appliquer une éco-contribution forfaitaire destinée à financer la filière de reprise et d'élimination des lampes en fin de vie.

THOMAS et BETTS par sa marque KAUFEL s'est engagé avec les acteurs de la filière électrique et du bâtiment (fabricants, grossistes, maîtres d'œuvre, corps d'état, entreprises de démolition), dans une démarche commune visant à préparer et à faciliter l'enlèvement et le traitement de ces futurs déchets d'E.E.E.

KAUFEL
Systèmes de sécurité

DIRECTION COMMERCIALE
Route de St Martin d'Ordon / 89330 PIFFONDS
Tél : 03 86 86 48 48 / Fax : 03 86 86 48 44